

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201208-07-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 13 | 13 | 13 |

Date de convocation
02 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le huit Décembre à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **LAURENT TROGRIC**, président.

Présents : Pascal **BARTOSIK**, Odile **BEGORRE-MAIRE**, David **BLASIVUS**, Valentin **DETHOU**, Sébastien **DOSE**, Dominique **GRANDIEU**, Pierre **JULIEN**, Ludovic **LEGGERI**, Denis **MACHADO**, Jean-Jacques **MAXANT**, Sébastien **POINT**, Carole **SALEUR**, Laurent **TROGRIC**.

Absents :

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique

N° de délibération : 7

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 13 | 13 | 13 | 0 | 0 | 0 |

Rapporteur : M. MACHADO

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le Conseil de Communauté a instauré un dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la pratique du fitness et d'activités physiques de plein air.

Sur l'exercice 2019, le Conseil de Communauté a approuvé une aide financière aux projets des communes de Saizerais, Bouxières-aux-Dames, Pompey et Frouard.

Ainsi, par délibération du 20 juin 2019, le Conseil de Communauté a décidé d'octroyer, après réalisation, une subvention de 11 990 € à la Commune de Bouxières-aux-Dames pour la création d'un circuit training, conformément au règlement intérieur délibéré.

Le projet de la ville de Bouxières-aux-Dames n'a pas encore été réalisé car la Commune a souhaité changer de lieu d'implantation. Initialement prévu à la Pelouse, site remarquable mais excentré, ce projet sera réalisé au champ St Nicolas plus accessible, jouxtant l'aire de jeux des enfants et plus sécurisant pour la pratique sportive quel que soit le moment de la journée.

Le contenu et le coût du circuit training restent identiques ; le montant de l'aide intercommunale n'a donc pas lieu d'être révisé.

Il convient aujourd'hui de confirmer l'attribution de la subvention concernant cet aménagement au regard du changement d'implantation au champ St Nicolas au lieu de la Pelouse.

Le versement de la subvention sera enclenché à la finalisation des travaux d'implantation et après justificatifs des dépenses engagées dans un délai de deux ans.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

CONFIRME l'attribution de la subvention à la ville de Bouxières-aux-Dames pour la création d'un circuit training sur le site du Champ saint Nicolas en lieu et place du site de la Pelouse.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC